

## **MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'APPROBATION -**

Les pièces suivantes, remaniées dans le cadre de la modification n°1 du PLU de Chevrières, annulent et remplacent les pièces analogues du dossier PLU approuvé le 2 juin 2008, rendu exécutoire à compter du 10 septembre 2008. Il s'agit de :

- Pièce 1.2 : Additif-Rectificatif au rapport de présentation (pages 93 à 95, page 97, page 104)
- Pièce 3.1 : Règlement (dans sa totalité)
- Pièce 3.22 : Document graphique (plan de découpage en zones au 1/5000<sup>ème</sup> ensemble du territoire)
- Pièce 3.21 : Document graphique (plan de découpage en zones au 1/200<sup>ème</sup> le bourg)

Les autres pièces du dossier P.L.U. approuvé le 2 juin 2008, rendu exécutoire à compter du 10 septembre 2008, n'ont fait l'objet d'aucune modification et restent donc en vigueur.